

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU M.COTTEREAU C. DANIAU
J. FERRAND Ph. TESSIER H. MOLINARI L. PACREAU F.LAMY S.GRAY K.LEITT M.P. GABILLEAU.

Absente : M. MARTINEAU

Secrétaire : Hugues MOLINARI

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 4 MARS 2014.
Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire présente les nouvelles bases d'imposition reçues des services fiscaux pour l'année 2014. Il rappelle les taux fixés en 2013 et propose plusieurs solutions pour 2014, soit le maintien ou une augmentation de 1% des taux.

Après délibération et vote le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1% sur les taux 2013 pour l'année 2014 par 11 voix pour et 1 voix pour le maintien des taux.

2) SUBVENTIONS 2014

Monsieur le Maire rappelle les subventions présentées lors de la réunion du 4 mars dernier en précisant une modification de la subvention allouée à la mairie de la Boissière des Landes pour l'accueil de loisirs à 2115,63 € au lieu de 1814,41 €

Le CM valide les subventions.

3) BUDGETS 2014

Monsieur FERRAND présente les chiffres des budgets principal, assainissement et communal de Noailles 2014

Après avoir entendu la présentation des budgets, le CM émet un avis favorable pour tous les budgets tels que présentés.

- Budget principal	Fonctionnement	1 327 534,00 €
	Investissement	1 298 709,27 €
- Assainissement	Fonctionnement :	34 494,00 €
	Investissement :	1 635 242,06 €
- Communal de Noailles	Fonctionnement	4 180,00 €
	Investissement	3 767,76 €

Monsieur le Maire précise que sur le budget assainissement sont prévues la construction de la station d'épuration et une tranche de réseau

4) EPF – CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle le projet de revitalisation du centre bourg et fait connaître le périmètre éventuel à prendre en compte en bâti et non bâti.

A cet effet, une convention doit être passée avec l'EPF et le Conseil Général pour mener et construire ce projet. Accord du CM.

5) ASSEMBLEE GENERALE DU CLOS ST PERE

Monsieur le Maire informe le CM de l'Assemblée Générale de l'association syndicale du lotissement « Le Clos St Père » et de sa demande de rétrocession des équipements de ce lotissement à la commune.

Monsieur indique que pour reprendre ce lotissement il est nécessaire des faire certains travaux notamment la création d'un fossé pour les eaux pluviales pris en charge à 50% par la commune et 50% par l'aménageur CLN PROMOTION et voir également pour l'évacuation des eaux pluviales entre la propriété privée et le lotissement

6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

1 déclaration d'intention d'aliéner a été déposée à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire

- vente du terrain C 926 au lotissement Les Jardins d'Hoiré de 421 m²

La commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

7) RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne l'évolution du dossier : créneaux horaires, salles pouvant être utilisées dans l'école suite à la réunion avec le groupe de travail.

Le CM donne son accord sur le tableau présenté concernant les horaires des TAP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU